

I.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Le gouvernement a fait, pendant ces derniers temps, de nombreuses recherches et de précieuses découvertes, sous la direction de l'inspecteur général des antiquités, lequel, au bout de quelques années, a publié un journal archéologique très intéressant. Les dépenses sont considérables ; mais, avant la Constitution de 1843, elles n'étaient pas officiellement publiées ; nous savons pourtant que, de 1843 à 1877, l'État a dépensé 414,962 fr. 22 pour l'entretien du personnel. Le budget de 1877-78 porte, pour les antiquités, une somme de 60,000 francs, dont 13,080 francs destinés au personnel et le reste à des dépenses particulières. Toutes les antiquités qui existaient et celles que l'on découvre journellement sont rangées dans des endroits convenables : dans les appartements de l'inspecteur général au ministère de l'instruction publique, à l'Acropole, au temple de Thésée, dans le gymnase du Pirée, dans les musées de Tanagra et de Thèbes, dans l'île Myconos pour les antiquités de Délos, dans les musées de Spata et d'Olympie, et à ceux de Platée, Thèbes, Chéronée, Argos et Sparte.

Les antiquités grecques peuvent être classées ainsi :

1° ANTIQUITÉS AUTHENTIQUES ANTÉRIEURES A LA 80° OLYMPIADE. — Elles sont encore en petit nombre ; pourtant, cette collection est plus complète que celles des autres nations de l'Europe, sauf pour Munich.

2° ANTIQUITÉS DE L'ÉPOQUE DE PHIDIAS 80°-94° OLYMPIADE. — Les œuvres de sculpture, excepté celles du Par-

